



## TRIBUNE OUVERTE DE FRANCIS VERCAMER



Le territoire du SCOT de Lille Métropole occupe une place fondamentale au sein du système urbain régional et transfrontalier. Il se situe au cœur d'un territoire dense, en forte interaction avec les villes et territoires voisins et compte désormais près d'1,3 millions d'habitants répartis dans 133 communes.

Porté par la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC), le projet du SCOT repose sur deux principales ambitions :

- › Développer la métropole européenne et transfrontalière, dynamiser son attractivité et fluidifier l'accessibilité du territoire
- › Protéger, préserver et reconquérir le cadre de vie, l'environnement ainsi que les ressources naturelles, tout en engageant la transition énergétique.

Approuvé à l'unanimité en 2017, ce document d'urbanisme supra-communal reflète des choix et des objectifs de politiques publiques forts en matière de développement urbain et économique, mobilité, habitat et environnement sur un horizon de 20 ans (2015 - 2035). Il encadre les choix d'aménagement des Plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire, et d'autres plans d'actions et de schémas comme le Plan de mobilité (PDM), les Programmes locaux de l'habitat (PLH) ou les Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Le SCOT est un projet vivant. Son instance de gouvernance, le Syndicat mixte du SCOT, composé d'élus de la MEL et de la CCPC, a pour mission son appropriation, son suivi et sa mise en œuvre avec l'appui de son secrétariat général et des équipes de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

**Francis VERCAMER**

Président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole  
Président de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

## ÉDITO

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole se mobilise auprès du Syndicat mixte, de la Métropole Européenne de Lille et de la Communauté de Communes Pévèle Carembault afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre du SCOT. En contribuant à l'animation des instances et des commissions thématiques, l'Agence alimente les réflexions stratégiques et accompagne le Syndicat mixte du SCOT en tant que Personne publique associée (PPA) pour suivre l'élaboration des documents intercommunaux d'aménagement et d'urbanisme (PLU, PLH, PCAET, PDM...).

Nous avons souhaité dans ce 4 pages revenir sur les choix stratégiques approuvés au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT. Trois ans après son entrée en vigueur, c'est l'occasion de porter un regard sur son évolution, préalable à un bilan qui animera le programme de travail de l'Agence dans les années à venir.

**Didier DECOUIGNY**

Directeur général de l'Agence  
de développement et d'urbanisme  
de Lille Métropole

## LES ACTUALITÉS

**Territoires et emploi commercial, tous à la même enseigne ?** L'Agence a participé à la réalisation du 2ème volet de l'étude produite par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) sur l'emploi commercial en France. Cette édition propose une analyse de la répartition des emplois dans le commerce en fonction des territoires. Un sujet qui sera central dans les mois à venir avec l'impact de la crise sanitaire sur ce secteur, révélant des trajectoires d'évolution différentes selon les aires urbaines françaises.  
→ À consulter et à télécharger sur le site de la FNAU et sur le site de l'Agence.

### Focus sur l'alimentation dans la métropole

La collection Mémo de l'Agence accueille un nouveau membre : le Mémo Alimentation. Réalisé avec les services de la MEL, dans le cadre du lancement du Programme alimentaire territorial (PAT), ce nouveau Mémo présente une sélection de chiffres et indicateurs clés sur tous les domaines concernés par l'alimentation sur le territoire : santé, consommation, impact énergétique, culture, accès à la nourriture, productions agricoles...  
→ À consulter et à télécharger dès maintenant sur le site de l'Agence.

### L'Eco en 4 – n°6 vient de sortir !

Pour ce premier trimestre 2021, l'Agence se concentre sur les spécificités de la dynamique entrepreneuriale de la métropole et fait le bilan des 10 premiers mois de crise en termes d'impact économique. Rappelons que l'Agence propose aussi un observatoire métropolitain de la conjoncture, dont l'objectif est de rassembler des indicateurs et données actualisées régulièrement sur la reprise de la consommation et de l'activité économique sur le territoire.  
→ Les numéros de l'Eco en 4 et l'observatoire sont accessibles en ligne sur le site de l'Agence.

# CHOIX STRATÉGIQUES DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE APPROUVÉS EN 2017

Le SCOT fixe des orientations et objectifs à l'horizon 2035 en matière de développement urbain, mobilité, habitat, économie et emplois, commerce, environnement et cadre de vie.

De ces sept thématiques, un objectif premier ressort de manière transversale : développer de manière cohérente et durable le territoire afin d'assurer un niveau de services et d'équipements satisfaisant aux habitants, de desservir efficacement le territoire, de préserver les terres agricoles et naturelles et d'offrir un cadre de vie agréable.

Pour cela, le SCOT définit des choix d'aménagement de son armature urbaine et de l'armature verte et bleue.

Le SCOT confirme et conforte l'actuelle armature urbaine, et l'organisation multipolaire du territoire, déterminée au regard de l'attractivité des territoires, des bassins de vie actuels et selon la desserte en transports en communs des communes les mieux équipées.

Cette organisation oriente le développement des 133 communes, situées soit au sein de « l'agglomération », soit au sein de la « couronne métropolitaine ».

L'armature verte et bleue se compose des espaces agricoles et naturels non bâtis, des espaces de nature en ville et du réseau hydrographique structurant, la Deûle, la Lys et la Marque. L'objectif est de protéger et de valoriser ces espaces et de les reconquérir, mais aussi de favoriser l'amélioration du cadre de vie, par les loisirs entre autres, tout en contribuant ainsi au développement social et économique du territoire.

## Les orientations thématiques du SCOT :

### GARANTIR LES GRANDS ÉQUILIBRES DU DÉVELOPPEMENT

Limiter l'étalement urbain :

- › 135 ha par an en moyenne jusqu'à 2035
- › Deux tiers en renouvellement urbain (3 970 ha) et un tiers en extension urbaine (2 650 ha)

### GARANTIR L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS

Améliorer l'accessibilité « externe » et « interne » du territoire :

- › Optimiser la circulation routière et assurer un meilleur partage de l'espace urbain : transports en commun, modes actifs, emprise du stationnement, compléter ponctuellement le maillage des infrastructures existantes
- › Conforter l'étoile ferroviaire au bénéfice des déplacements internes et d'échanges vers et depuis les territoires voisins et développer l'intermodalité
- › Développer le transport de marchandises par le rail et le fluvial en lien avec la réalisation du Canal Seine Nord Europe
- › Mieux articuler le développement territorial avec l'offre en transports publics, en lien avec les politiques en renouvellement urbain

### RÉPONDRE AUX BESOINS EN HABITAT DANS UNE DYNAMIQUE DE SOLIDARITÉ

Créer 130 000 nouveaux logements dans les 20 années à venir et développer une offre résidentielle abordable, adaptée et diversifiée :

- › produire des formes résidentielles nouvelles, variées, et contextualisées au tissu urbain
- › développer des typologies de logements pour assurer le parcours résidentiel
- › garantir la production de logements sociaux
- › permettre l'accès au logement pour les jeunes
- › promouvoir une offre nouvelle de logements adaptés au vieillissement
- › promouvoir un habitat digne et intervenir sur le recyclage des logements vacants

### SE MOBILISER POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI DE DEMAIN

Mise en avant de cinq grandes dynamiques économiques : agricole, marchande, productive et durable, créative et touristique, puis la santé et des services à la personne :

- › Maintenir et développer prioritairement l'activité en ville tout en participant au dynamisme des quartiers
- › Organiser le développement de toutes les activités économiques
- › Structurer l'offre tertiaire : production d'un immobilier dédié et requalification des bureaux
- › Développer les pôles d'excellence : lieux de filières prioritaires et sites vitrines de savoir-faire dans un tissu urbain mixte
- › Produire des sites économiques métropolitains en cohérence avec une vocation prioritaire (une quarantaine de sites économiques est identifiée à l'échelle du SCOT)
- › Valoriser les cinq axes de développement économiques du territoire : l'axe historique (Lille – Tourcoing-Roubaix-Wattrelos – MIN de Lomme / Port de Lille multimodal) ; l'axe canal (offre ponctuelle de différents sites de logistique fluviale) ; l'axe aéroport de Lille-Lesquin – cité scientifique de Villeneuve d'Ascq (secteurs de grands équipements) ; l'axe Avelin-Templeuve ; les portes d'entrée métropolitaines.

### ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL MÉTROPOLITAIN

- › Conforter les centralités commerciales urbaines : lieux privilégiés d'implantation
- › Construire une armature commerciale favorisant le commerce de proximité
- › Accueillir les services de e-commerce
- › Créer un tissu commercial plus qualitatif en lien avec les espaces publics comme trame
- › Restructurer les pôles commerciaux monofonctionnels d'échelle d'agglomération

### VISER L'EXEMPLARITÉ EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Thématique transversale, l'environnement est un fil conducteur pour l'ensemble des choix stratégiques en matière d'aménagement et d'urbanisme :

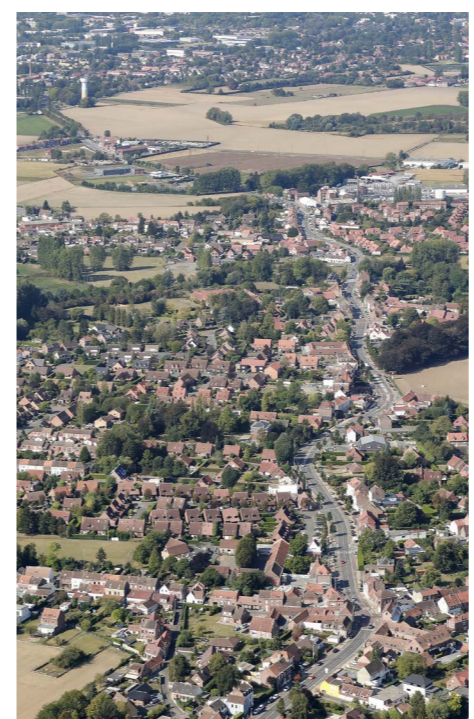
- › Garantir un cadre respectueux des ressources naturelles et protéger et reconquérir l'armature verte et bleue
- › Prendre en compte les risques naturels et technologiques ainsi que les nuisances

- › Agir pour la reconquête de la ressource en eau, notamment au sein de l'aire d'alimentation des captages prioritaires « Grenelle » au Sud de Lille
- › Préparer l'avenir énergétique de la métropole et son adaptation au changement climatique

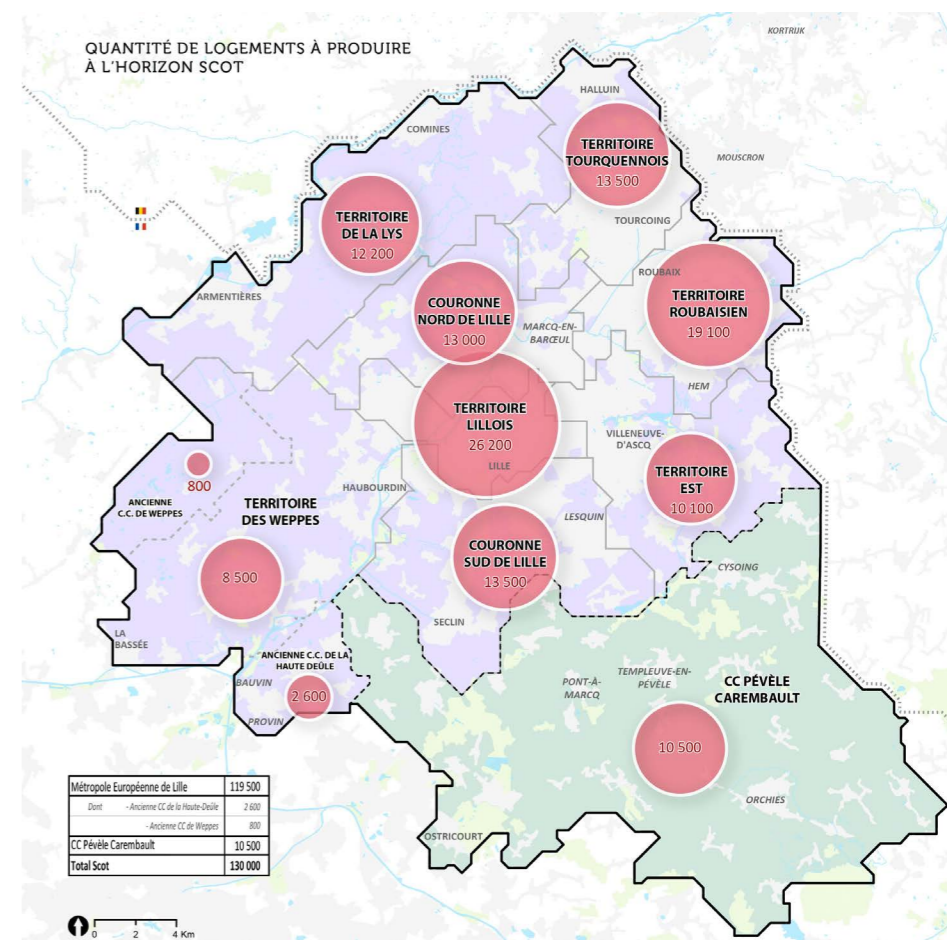
### OFFRIR UN CADRE DE VIE MÉTROPOLITAIN DE QUALITÉ

Patrimoine, espaces publics, entrées de ville... Par la diversité des thématiques abordées, le SCOT inscrit des objectifs transversaux et transposables à toute échelle en matière de cadre de vie :

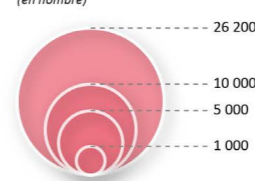
- › Concevoir des espaces publics de qualité, en fonction des usages observés et intégrer l'eau et le végétal autant que possible
- › Reconnaître la richesse et la diversité du patrimoine et des paysages :
- › Identifier et protéger tous les patrimoines
- › Mettre en scène les entrées de villes et les limites d'urbanisation
- › Développer et conforter l'université, le tourisme, les arts, la culture et les sports tout en s'intégrant à un maillage urbain plus fin source de régénération urbaine et de développement local



Vue aérienne de la ville de Chérenghem - 2020 (Ciel ! 30 ans - ADULM) © Philippe Frutier



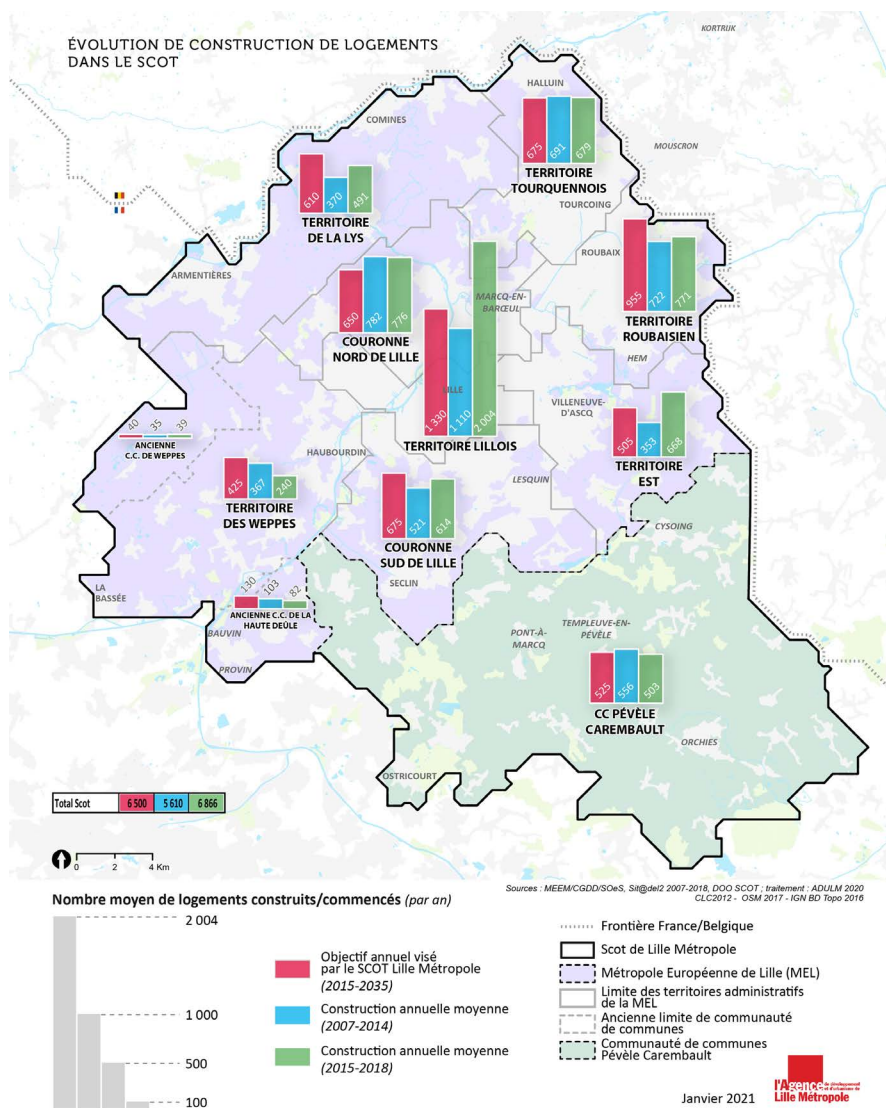
Logements à produire à l'horizon du Scot (en nombre)



### Détail par territoire du développement urbain (en renouvellement urbain et extension, en hectares)

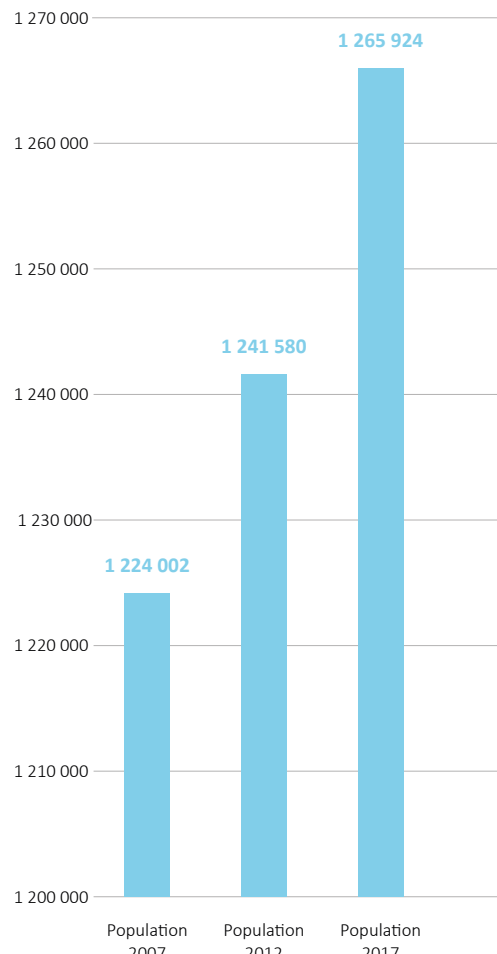
TERRITOIRE	RENOUVELLEMENT URBAIN			EXTENSION URBAINE		
	Total	Destination résidentielle et mixte	Destination économique	Total	Destination résidentielle et mixte	Destination économique
MEL	3 740	2 280	1 460	2 090	1 190	900
PÉVÈLE CAREMBAULT	230	150	80	560	370	190
SCOT	3 970	2 430	1 540	2 650	1 560	1 090

# CHIFFRES CLÉS ET ÉLÉMENTS MARQUANTS 2017-2020

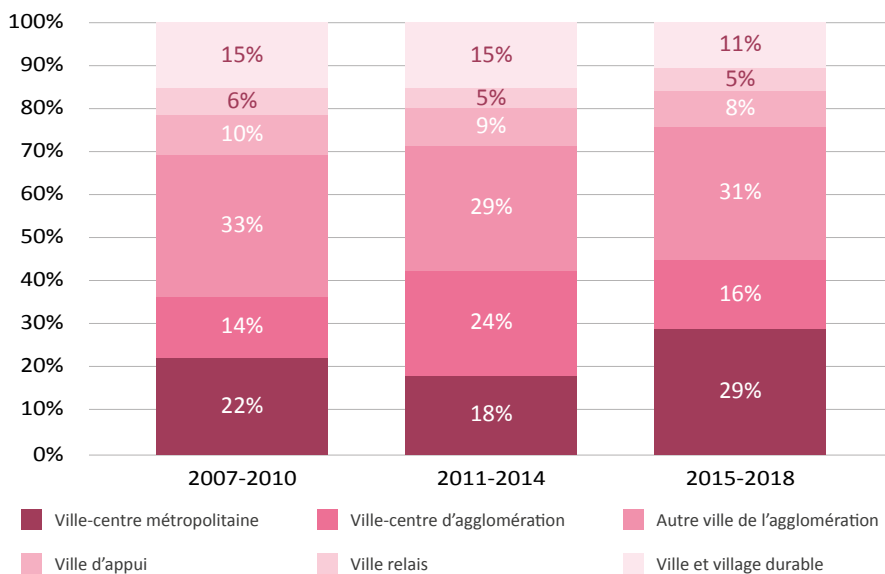


## Évolution du nombre d'habitants au sein du SCOT Lille Métropole de 2007 à 2017

Source : Insee, RP 2007, 2012 et 2017)



## Part des logements construits entre 2007 et 2018 répartie selon l'armature urbaine du SCOT



Sur 11 ans, **70% des logements construits** le sont au sein de l'agglomération centrale (76% entre 2015 et 2018).

Cette construction est portée depuis 2015 par Lille (ville-centre d'agglomération) et les autres villes de l'agglomération.

Au sein de la couronne métropolitaine, **ce sont les communes des villes et villages durables** qui ont construits le plus de logements.

Les villes-centre d'agglomération (Armentières, Villeneuve-d'Ascq, Roubaix et Tourcoing) ainsi que les villes et villages durables ont observé entre 2011-2014 et 2015-2018 **une baisse du rythme de la construction de logements** : respectivement **(-27% et -21,1%)**.